

DIRECTIVES DE CULTURE et DE RÉCOLTE DU COTON BIOLOGIQUE

Il existe un processus de certification pour la culture et la récolte du coton afin qu'il puisse se qualifier comme coton "biologique". Le fournisseur de coton biologique de Natura World détient un tel certificat du STATE OF TEXAS DEPARTMENT OF AGRICULTURE FOR ORGANIC CERTIFICATION.

Les agriculteurs biologiques utilisent des systèmes de culture basés sur la biologie plutôt que sur les produits chimiques. Le programme BASIC (Biological Agriculture Systems In Cotton) travaille de concert avec les agriculteurs désirant effectuer la transition vers des méthodes de culture biologiques. Le programme BASIC inclut des études sur le terrain, une assistance étape par étape et un programme de mentorat.

Voici les directives établies pour la culture et la récolte du coton biologique :

1. Sol. La culture biologique débute avec la terre. Afin de garder le sol sain et productif, les stratégies favorisant l'utilisation de compost, la rotation fréquente des cultures et la culture de soutien viennent remplacer les engrais synthétiques. Les champs doivent être libres de produits chimiques synthétiques pendant trois ans avant de pouvoir être certifiés biologiques.
2. Élimination des mauvaises herbes. Les mauvaises herbes sont éliminées par l'utilisation de machinerie agricole innovatrice, par travail manuel ou par traitement à la flamme plutôt que par application d'herbicide.
3. Insectes nuisibles. Plutôt que de tenter d'éliminer tous les insectes, les agriculteurs cultivent une variété d'ennemis naturels se nourrissant d'insectes nuisibles. Ils utilisent également des cultures-pièges pour éloigner les insectes des plants de coton. Les insectes nuisibles peuvent être efficacement contrôlés avec l'introduction calculée d'insectes bénéfiques.
4. Récolte. Dans les régions plus chaudes où les plants de coton doivent périr ou être défoliés pour permettre la récolte avant le début des pluies hivernales, l'agriculteur biologique interrompt l'apport d'eau plus tôt et applique des produits certifiés pour hâter l'ouverture de la capsule de coton et la chute des feuilles, le tout afin de préparer les fibres pour la récolte. Aux Etats-Unis, toutes les fibres, biologiques ou non, sont récoltées à la machine tandis que dans certains pays en voie de développement, le coton est encore récolté à la main.

Certains fabricants de vêtements, dont, entre autres, Nike, Levi Strauss et Gap, ont ajouté des produits de coton biologique à leur gamme de vêtements afin de favoriser un style de vie plus sain. Au cours de sa saison de ventes 1996-1997, GAP innovait en achetant plus de deux millions de livres de coton biologique à être incorporé avec des fibres conventionnelles dans ses vêtements. Levi Strauss, pour sa part, est devenu le plus important consommateur de coton biologique. Finalement, la vente de ce produit aux fabricants de vêtements a engendré une croissance de production à l'échelle mondiale (tout en faisant augmenter les prix de manière significative en raison de l'approvisionnement restreint).

Natura World fabrique des housses de coton pour recouvrir ses douillettes, surmatelas, oreillers et couvre matelas parce que la fibre de coton permet à la vapeur d'eau de pénétrer jusqu'au rembourrage de laine, procurant ainsi à nos clients une surface de sommeil fraîche et sèche. Les avantages sont éprouvés : réduction du besoin de changer de position pendant le sommeil, moins d'accumulation d'acariens ou de développement de moisissure pouvant provoquer des allergies et perturber le sommeil. Et par son utilisation de coton biologique, Natura vous procure un avantage additionnel en éliminant la présence de produits chimiques qui pourraient mener au développement subséquent d'une sensibilité ou déclencher une réaction chez les consommateurs sensibles aux produits chimiques.

DIRECTIVES DE CULTURE et DE RÉCOLTE POUR LA LAINE NATURA GROW WOOL™

Normes de culture et de récolte de laine biologique telles que décrétées par la Wool Association of Sonoma County, California pour le programme "Natura Grow Wool™". Ce programme met en pratique et adhère à la liste connue sous le nom de California Certified Organic Farmers Materials List (CCOFML) pour la production de laine reconnue comme étant cultivée et récoltée biologiquement. Le fournisseur de laine de Natura (Pozzi Wool Co., Sonoma County, CA) se conforme aux directives telles qu'établies dans le programme Natura Grow Wool™ afin de s'assurer que les normes soient respectées.

Directives du programme "Natura Grow Wool™":

1. Marquage (identification du ranch d'origine). La laine identifiée avec de la peinture de marquage non lavable sera rejetée.
2. Utilisation de ficelle de polypropylène. La laine contaminée au polypropylène sera refusée. Les animaux ne doivent jamais venir en contact avec la ficelle de polypropylène utilisée pour lier les bottes de foin. Le foin devrait être retenu avec de la broche.
3. Toison contenant des résidus. Toute toison contenant des résidus de pesticides, herbicides, médicaments topiques ou autre contaminant chimique sera rejetée.
4. Soins du bétail. Les normes de protection du bétail soulignent l'importance de réduire le stress et d'assurer une bonne nutrition pour promouvoir la santé animale. Les directives recommandent la prévention active des maladies par le biais d'une bonne nutrition, de la gestion positive des conditions de vie et du traitement sans cruauté de tous les animaux. Pour que ses produits puissent être reconnus comme rencontrant les normes, un éleveur de bétail ne doit jamais priver de soins un animal malade.
5. Période de transition. Chaque animal doit avoir été élevé sur un seul et même ranch pendant toute l'année constituant la période de pousse de la laine pour rencontrer les normes. Si l'animal ne remplit pas cette condition, il pourra être éligible pour se qualifier l'année suivante (par exemple, un animal ayant été relocalisé dans un autre ranch pendant la période de pousse de la laine).
6. Aliments complémentaires. Sous ce programme, toutes les pratiques suivantes sont à proscrire:
 - a. Aliments contenant des billes de plastique, de l'urée ou d'autres matériaux synthétiques
 - b. Introduction subthérapeutique d'antibiotiques, de médicaments ou d'autre forme de médication dans l'alimentation
 - c. Introduction intentionnelle de fumier dans la nourriture
 - d. Défaut de procurer aux animaux un bon équilibre alimentaire
 - e. Utilisation d'hormones ou de stimulateurs de croissance
 - f. Les producteurs de bétail sont encouragés à offrir à leurs animaux des suppléments de minéraux en trace et/ou des suppléments de vitamines et minéraux provenant de minerai moulu et de produits animaux ou végétaux.
7. Prévention des maladies. Les producteurs ovins sont encouragés à minimiser les maladies du bétail en : procurant une alimentation adéquate, utilisant des méthodes sanitaires appropriées, réduisant les situations de stress pour les animaux, assurant une gestion convenable des pâturages, ayant recours à la vaccination, isolant les individus malades et finalement, en voyant à la mise en quarantaine des nouveaux arrivants. Les installations pourront être désinfectées à l'aide de chaux ou de savon, par lavage à pression, à l'eau chaude ou à la vapeur ou par d'autres méthodes inoffensives. Une solution diluée de désinfectant au chlore (125ml/4 litres d'eau) pourra être utilisée au besoin. L'utilisation de toute substance prohibée en vertu de la CCOFML est interdite en tout temps. L'iode peut être utilisé pour désinfecter les blessures. Une solution de sulfate de zinc peut être utilisée dans les pédiluves (bains de pied).
8. Conditions de vie. Les producteurs doivent fournir à leurs animaux des conditions sans promiscuité intense, avec un maximum d'air frais, de lumière et d'abri contre les intempéries. Chaque animal doit bénéficier d'un espace suffisant pour pouvoir se lever, se coucher, faire sa toilette, se retourner et s'étirer. Les installations doivent être nettoyées sur une base régulière. L'accès au pâturage et/ou à l'extérieur est fortement recommandé.
9. Contrôle des parasites. Ni le bétail ni les installations ne doivent être désinfectés au moyen de substances contenant des pesticides synthétiques ou toute autre substance prohibée en vertu de la CCOFML.

10. Tenue des registres. Les producteurs sont requis d'identifier les animaux ayant été disqualifiés en vertu du programme de certification pour une année donnée et de les tenir à l'écart du troupeau. De plus, tout produit certifié doit être physiquement entreposé dans un endroit séparé des autres produits de laine conventionnels (toison par processus de tonte).

D'où provient notre laine biologique ?

Natura World Inc. s'approvisionne auprès d'éleveurs du nord de la Californie, membres du programme Natura Grow Wool™. La laine biologique est ensuite nettoyée et désinfectée de manière naturelle au moyen de savon à base végétale et par vapeur plutôt que par des méthodes conventionnelles utilisant des détergents puissants et des produits chimiques à base de pétrole. La laine biologique nettoyée et désinfectée est ensuite entreposée séparément des autres toisons de laine conventionnelle. De plus, Natura entrepose aussi les balles de laine biologique et les sacs de laine finie dans un espace séparé. Puisque nous bénéficions de notre propre équipement de cardage dans notre usine de Cambridge, nous sommes en mesure de nous assurer qu'il n'y a aucun contact entre la laine biologique et la laine conventionnelle au cours de ce processus. Certains autres manufacturiers faisant effectuer leur cardage par des entreprises externes ou, s'ils l'effectuent eux-mêmes, utilisant des fibres mixtes (synthétiques, coton conventionnel, laine conventionnelle) dans leur processus de cardage risquent de voir leur laine biologique contaminée.

La laine Natura Grow Wool™

Natura a breveté ses produits de laine biologique sous la marque Natura Grow Wool™. Cette marque de commerce a été accordée le 15 décembre 2000 et est utilisée depuis sur nos matériaux publicitaires, brochures et affiches. Natura conserve dans ses dossiers une copie de l'enregistrement TMA538,759 accordé par l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.